



PRÉFET DE LA SAVOIE

FICHE DE MISSION APPRENTI EN MASTER DE DROIT PUBLIC

SERVICE D'AFFECTATION :

Préfecture de la Savoie
Direction de la citoyenneté et de la légalité
Bureau du contrôle de légalité

OBJECTIF DE LA MISSION :

Le contrôle des collectivités territoriales et de leurs établissements publics

La Constitution (article 72) confie aux Préfets une mission de contrôle administratif sur les actes des collectivités territoriales et de leurs établissements publics.

Le Préfet vérifie la conformité des actes avec les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Depuis la loi du 2 mars 1982, ce contrôle a trois caractéristiques :

- il est a posteriori (exercé après l'entrée en vigueur des actes) ;
- il est juridictionnel (les juridictions administratives sont seules compétentes pour annuler les actes contraires à la légalité) ;
- c'est un contrôle de légalité (la méconnaissance est le seul motif susceptible d'être invoqué).

Si l'examen d'un acte conduit à relever des irrégularités, le Préfet peut adresser à la collectivité ou l'établissement public un recours gracieux dans un délai de deux mois à compter de la réception de l'acte, pour demander sa modification ou son retrait.

Si la collectivité ne réserve pas une suite favorable au recours gracieux, le Préfet peut déférer au tribunal administratif l'acte qu'il estime illégal.

L'apprenti participera à toutes les phases : contrôle, recours gracieux, recours contentieux le cas échéant.

DOMAINES DU CONTROLE :

Commande publique, services publics locaux, sociétés d'économie mixte, délégations de services publics, domanialité, fonction publique territoriale, urbanisme, affaires générales, affaires scolaires, budgets.

AUTRES DOMAINES D'INTERVENTION :

Tenue de la base documentaire, participation à la veille juridique.

L'apprenti pourra traiter également toute autre mission ou tout dossier que souhaiterait lui confier directement la Secrétaire générale de la préfecture.

Contact	Fonction	N° Tél	Courriel
Lionel VINCENT	Chef du Bureau du Contrôle de Légalité	04 79 75 51 43	pref-dcl-bcl@savoie.gouv.fr
Cédric LEUTWYLER	Adjoint au Chef du Bureau du Contrôle de Légalité	04 79 75 51 77	
Ariane TOURSEL	Cheffe du Bureau des Ressources Humaines et de la Formation	04 79 75 50 60	ariane.toursel@savoie.gouv.fr sgc-rh-mobilite-recrutement@savoie.gouv.fr

